



1ère Coupe Fleurisanne

Patinoire de Fleurier, samedi 11 janvier 2020

REGLEMENT et CATEGORIES

1. Organisation : Club des Patineurs du Val de Travers

2. **Catégories du concours** : Selon document

Annexe 1 : Description des catégories

Le comité d'organisation se réserve le droit de répartir les participants des catégories avec un grand nombre d'inscriptions dans différentes sous-catégories. Dans ce cas, la répartition se fera selon les dates de naissance.

3. Date limite du dernier test : Changement obligatoire jusqu'à 10 jours avant la compétition.

4. Veuillez présenter vos licences ou carte d'identité, CD le jour du concours, au minimum 1 heure avant le début du concours pour la catégorie concernée.

5. Délai d'inscription : **le 14 décembre 2019** (date du timbre postal).

L'inscription se fait uniquement par le club participant (chef technique) à envoyer à :

Emilien Huguelet
Avenue Daniel Jeanrichards 6
2114 Fleurier
Ou par courriel : mimilamos@hotmail.com
Renseignements : Emilien Huguelet au 078 405 69 79

6. Les PPC's sont à envoyer à la même adresse au plus tard le 30 décembre 2019.
7. L'horaire définitif sera communiqué après réception des inscriptions, env. 2 semaines avant la compétition. Il sera envoyé aux Clubs par courriel et disponible sur le site www.cpavdt.ch
8. Finance d'inscription :
 - CHF 90.-** par patineur/patineuse catégories ARP
 - CHF 50.-** pour les patineurs/patineuses en catégories étoile.

Cette finance d'inscription, qui ne sera pas remboursée en cas d'absence, est à régler d'ici à la fin du délai d'inscription en faveur de :

Banque Raiffeisen
CH94 8026 1000 0110 6630 2
Club des patineurs Val de Travers / 2114 Fleurier
Communication : Finance d'inscription Coupe Fleurisanne 2020
9. Une coupe sera remise à chaque participant
10. Musique : CD dans son boîtier avec le numéro du programme à utiliser.
11. Pas de limitation d'inscriptions par Club et par catégorie.
12. Tirage au sort de l'ordre de départ : sous la responsabilité du comité d'organisation.

13. En cas d'un nombre d'inscriptions trop important, le club se réserve le droit d'annuler la participation de certaines catégories en commençant par les catégories les plus basses.

14. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident. Les participants, accompagnants, entraîneurs, juges et aides doivent être assurés personnellement contre les accidents.

15. Le comité du CPA Val de Travers décline toute responsabilité en cas de vol dans les vestiaires des participant(e)s, entraîneurs, juges et aides.

Nous restons bien volontiers à votre disposition pour tout renseignements complémentaires et vous adressons nos cordiales salutations

Aurore Sabiude
Présidente CPA
+33 771 82 17 04

